



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

6 / OCT. 2020

Paris, le

Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
Sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours
scolaires

Mission Éducation artistique et culturelle

DGESCO A1

n° 2020-0019

Affaire suivie par :

Pierre LAPORTE

Tél : 01 55 55 02 28

Mél : pierre.laporte@education.gouv.fr

Manuel BROSSÉ

Tél : 01 55 55 08 98

Mél : manuel.brosse@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse
et des sports

à

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie-
inspecteurs pédagogiques régionaux

Mesdames et Messieurs les délégués académiques à
l'action culturelle

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Deuxième édition du concours « Si on lisait...à voix haute ! »

Cette année encore, le ministère est partenaire du concours de lecture à voix haute organisé par France télévisions dans le cadre de l'émission « La grande librairie », à destination des collégiens et des lycéens. La première édition a remporté un vif succès : ce sont quelque 3 500 classes de collège et de lycée, et plus de 100 000 élèves en tout, qui ont participé au concours, qui s'est terminé par une émission spéciale diffusée sur France 5 en prime time le 26 août dernier.

Les étapes du concours 2020-2021 sont les suivantes :

- **Dès à présent et jusqu'au 30 novembre 2020 : inscription** des classes participantes par les professeurs référents dans l'espace en ligne dédié sur la plateforme LUMNI :
<https://education.francetv.fr/matiere/francais/sixieme/article/la-grande-librairie-le-formulaire-d-inscription-au-concours-national-de-lecture-a-voix-haute?#topic=la-grande-librairie-concours-de-lecture-a-voix-haute>
- **À partir de l'inscription et jusqu'au 8 février 2021, premier tour :** travail des professeurs avec leurs classes (sélection par chaque élève de l'extrait qu'il lira ; pratique de la lecture à voix haute, entraînements) ; ils organisent librement, par un vote de la classe et à partir des critères d'évaluation précisés dans le règlement du concours, le choix du représentant de la classe au deuxième tour. Une vidéo de la prestation du représentant de la classe est enregistrée, d'une durée comprise entre 1 minute 30 et 2 minutes, et transmise à une adresse dédiée.

- **Du 8 février au 8 mars 2021, deuxième tour** : des jurys académiques sélectionnent, à partir des vidéos transmises par les classes, les candidats admis à participer à la demi-finale (100 à 150 en tout). **À cet effet, chaque académie mettra en place un jury** composé *a minima* du délégué académique à l'action culturelle (ou son représentant), d'un inspecteur pédagogique de lettres et d'un partenaire de l'éducation nationale impliqué dans la pratique de la lecture (comédien, auteur...). **Le délégué académique à l'action culturelle sera le référent** de l'administration centrale et des organisateurs du concours pour cette étape; des consignes spécifiques seront transmises ultérieurement sur la mise en place des jurys académiques, les modalités d'accès aux vidéos des candidats de l'académie, le nombre de candidats à choisir pour le tour suivant.
- **Du 8 mars au 12 avril 2021** : les candidats retenus choisissent un autre extrait d'une autre œuvre et enregistrent une nouvelle prestation, adressée à France TV au plus tard le 12 avril.
- **Avril 2021, demi-finale** : choix des finalistes, pour chaque catégorie (collège/lycée), par un **jury national**.
- **Mai 2021, finale** : les finalistes travaillent à partir de nouveaux textes et bénéficient de l'accompagnement et des conseils de professionnels. La finale est enregistrée à Paris à la fin du mois.
- **Juin 2021** : diffusion de l'émission finale sur France 5 ; un vainqueur par catégorie.

Durant tout le concours, l'ensemble des informations nécessaires, le formulaire d'inscription en ligne, le règlement du concours et de nombreuses ressources (vidéos des prestations des finalistes de la première édition, conseils de comédiens, visites d'auteurs dans les classes...) seront disponibles dans l'espace suivant : <https://www.lumni.fr/dossier/la-grande-librairie-concours-de-lecture-a-voix-haute>

Une page éducol est aussi dédiée au sujet pour informer et accompagner les professeurs :

<https://eduscol.education.fr/cid145168/concours-de-lecture-a-voix-haute-la-grande-librairie.html>

En outre, comme l'an passé, le concours sera relayé, animé et suivi tout au long de l'année scolaire dans le cadre de l'émission « La grande librairie », à chacune de ses étapes.

Cette opération répond à plusieurs priorités du ministère, sur la maîtrise de la lecture et la fluence, la promotion de la lecture personnelle ou encore la pratique de l'oral. La participation des classes au concours est une bonne **occasion pour les établissements de mettre en valeur, amplifier et dynamiser les actions et dispositifs développés en faveur du livre et de la lecture** (quart d'heure lecture, clubs lecture...) et les partenariats noués (avec les bibliothèques publiques, les librairies de proximité, des associations, des scènes et des comédiens, etc.). Si la situation sanitaire le permet, **le choix du candidat de la classe pourra être organisé lors de la cinquième édition de la « Nuit de la lecture »**, fête de la lecture sous toutes ses formes, qui se déroulera en janvier 2021.

Nous vous remercions de bien vouloir **diffuser ces informations dès à présent auprès de tous les professeurs enseignant en collège et en lycée, particulièrement les professeurs de lettres et les professeurs documentalistes**, et d'encourager et faciliter la participation à ce concours.

Je vous remercie vivement pour votre contribution à la réussite de cette opération.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire


Edouard GEFFRAY